



**Aux parents des nouveaux élèves de  
7P du collège de la Rouvraie**

**Accueil pendant la pause de midi pour les élèves de 7P  
du collège de la Rouvraie**

Durant toute l'année scolaire, les élèves du collège de la Rouvraie ont la possibilité de rester sur le site scolaire pendant la pause de midi. Le réfectoire, situé au niveau inférieur du bâtiment principal, leur permet de se restaurer et de se détendre. Les élèves peuvent également se rendre dans les parties aménagées à l'extérieur (terrain de football, table de ping-pong...).

Une équipe d'animation parascolaire assure un accueil et une surveillance pour tous les élèves au réfectoire. Les enfants peuvent y aller librement pour consommer un repas chaud, pique-niquer (couverts, micro-ondes et carafes d'eau à disposition), jouer, bricoler se réunir ou tout simplement passer un moment. De multiples activités et animations, très appréciées par les élèves, sont également organisées. Cette prestation est organisée par le Service des écoles primaires et secondaires, en partenariat avec la Direction de l'établissement.

Pour les familles qui le souhaitent, un **accueil individualisé - avec contrôle de présences – est aussi proposé aux élèves de 7P pour la première partie de l'année scolaire** (du lundi 26 août au vendredi 20 décembre 2019). Cette prestation est **gratuite, mais nécessite une inscription**. Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Accueil dès 12h dans le réfectoire et contrôle de présence.
- En cas d'absence non excusée, le parent responsable est averti par téléphone en début d'après-midi.
- L'enfant achète son repas sur place ou vient avec son pique-nique.
- Les animateurs parascolaires proposent des activités selon les envies des élèves, après le repas et jusqu'à 13h40.
- Les familles peuvent également inscrire leur enfant à l'accueil parascolaire le mercredi de 12h jusqu'à 16h15 et le vendredi de 15h25 (16h15) à 17h30. Des activités thématiques seront proposées.

L'accueil individualisé avec contrôle des présences s'adresse aux élèves de 7P aux conditions suivantes :

- Les parents s'engagent à annoncer toute absence de leur enfant à l'animateur référent (le numéro de téléphone sera transmis aux enfants inscrits). L'élève peut aussi lui apporter un mot d'excuse signé.
- L'élève peut quitter le groupe après en avoir averti l'animateur parascolaire référent, pour se rendre à d'autres activités organisées dans l'établissement (devoirs accompagnés, cours facultatifs, etc.).
- Le mercredi, l'élève inscrit amène son pique-nique (pas de possibilité d'acheter des repas chauds) et participe, en principe, à la prestation dans son entier (jusqu'à 16h15).
- L'offre du mercredi est assurée sous réserve de 10 inscriptions au minimum.

**Dès janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire**, l'équipe d'animation parascolaire continuera à assurer une surveillance au réfectoire pour l'ensemble des élèves durant la pause de midi et proposera des activités, mais sans contrôle des présences. Concernant l'accueil du mercredi (12h-16h15) et du vendredi (15h25/16h15-17h30), il se fera sur inscription préalable auprès de l'animateur parascolaire référent.

Lausanne, juillet 2019

Fabienne De Pietro  
Adjointe administrative

# REGLEMENT

## Accueil parascolaire au réfectoire du collège de la Rouvraie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi pendant la pause de midi (12h à 13h45)

Mercredi de 12h à 16h15 et

Vendredi après les cours (15h25 à 17h30)

### Attitude générale

- Les élèves ont une attitude correcte et polie, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique et verbale.
- Ils respectent les règlements internes du bâtiment scolaire et de l'établissement.
- Ils s'engagent à se conformer aux exigences et obéissent aux adultes référents.
- Les boissons sucrées et les téléphones portables sont interdits dans le périmètre parascolaire.

### Déroulement des activités

- Chacun-e adopte un comportement calme et participe au bon déroulement des activités.
- Après le repas de midi, les élèves inscrits à la prestation d'accueil individualisé (contrôle de présence) **restent dans le périmètre** défini par les animateurs parascolaires, sauf s'ils présentent une excuse écrite à l'animateur parascolaire référent.
- Les élèves **participent** à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, propreté.
- Les parents qui ne souhaitent plus bénéficier de la prestation d'accueil individualisé (contrôle de présence) sont priés de l'annoncer par écrit à l'animateur parascolaire référent. Ils peuvent le faire en tout temps.

**Tout élève qui ne respecte pas le règlement ci-dessus risque une exclusion, qui sera communiquée aux parents et à la direction de l'établissement scolaire.**



**INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ AVEC  
CONTRÔLE DE PRÉSENCE (élèves de 7P)**

du lundi 26 août au vendredi 20 décembre 2019

à remettre à l'animateur parascolaire référent (au réfectoire du collège de la Rouvraie)

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant à l'accueil individualisé (avec contrôle de présence) les jours suivants :

- lundi de 12h à 13h40
- mardi de 12h à 13h40
- mercredi de 12h à 16h15 (venir avec son pique-nique)
- jeudi de 12h à 13h40
- vendredi de 12h à 13h40
- vendredi de 15h25 (16h15) à 17h30

L'inscription pour les **repas chauds** se fait séparément au moyen du bulletin d'inscription pour le « menu » du réfectoire (CHF 8.- l'unité, avec possibilité de subside). Plus d'informations sur <http://www.lausanne.ch/refectoires>.

Nom de l'élève : .....

Prénom de l'élève : .....

N° de classe : .....

Maître-sse de classe : .....

\*\*\*\*\*

Nom de la personne responsable de l'élève : .....

Téléphone portable de la personne responsable de l'élève: .....

Dès janvier 2020, je prends note qu'il n'y aura plus de contrôle de présence.

Date : ..... Signature de la personne responsable : .....

Remarque : .....

.....